

Conseil Municipal du 8 Octobre 2019

Présents : Mr Milet, Mr de Vallavieille, Mme Gournay, Mr Jamet, Mme Rolland, Mme Plaisance, Mr Lesseline, Mr Martin, Mr Vasche, Mr Férey, Mr Leconte.

Absents : Mr Harel, Mme Letourneur.

1 Approbation compte rendu du conseil municipal

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte rendu du conseil de la réunion du mois d'août dernier.

2 Assainissement

- Après avoir pris connaissance du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif, le conseil municipal adopte celui-ci à l'unanimité.
- Considérant l'augmentation de 0.02€ du tarif assainissement votée au 1^{er} janvier 2019 fixant le prix à 1.50€ HT/m3 consommé, le conseil municipal décide avec 5 pour, 3 contre et 1 abstention de maintenir le tarif actuel pour l'année 2020.
- La convention d'assistance technique en matière d'assainissement collectif des eaux usées arrivant à échéance au 31 décembre 2019, il est proposé aux conseillers municipaux de renouveler celle-ci avec le service SATESE du Conseil Départemental pour une durée de 4 ans c'est à dire du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2023. Ce service a pour mission d'optimiser le fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées en conseillant la collectivité à l'occasion de visites et d'analyses régulières. Le conseil municipal accepte à l'unanimité la reconduction de cette convention pour une durée de 4 ans.

3 Aménagement du site d'Utah-Beach

- Comme évoqué lors de précédentes réunions, un dossier de consultation a été déposé sur la plateforme des marchés publics pour que les entreprises puissent faire acte de candidature en tant que maître d'œuvre pour le projet d'aménagement du site d'Utah. 30 dossiers ont été retirés et uniquement 4 entreprises ont répondu. Monsieur le Maire explique que la commission d'appel d'offres se réunira dans quelques jours pour étudier les dossiers en détail et pour soumettre un avis au conseil municipal pour attribution. Monsieur le Maire précise que des recherches de financement sont en cours et qu'une réunion avec les potentiels financeurs aura lieu prochainement (Région, DREAL, Département, Etat, CCBDC, Commune...).
- Etude d'impact : Monsieur le Maire rappelle que plusieurs rechargements en sable ont déjà eu lieu en 2015 (2000 m3), en 2017 (6000 m3), et en 2019 (4000 m3), avec des effets bénéfiques mais que pour poursuivre ce type de travaux, il est obligatoire de réaliser une étude d'impact au préalable. De ce fait, Monsieur le Maire propose d'adresser un courrier à 4 entreprises afin d'obtenir une proposition pour la réalisation de cette étude. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité que soient contactées les entreprises TBM environnement, ALISE Normandie Rouen, CERESA, et ISL Ingénierie. Le bureau d'étude pourrait être choisi à la réunion du conseil municipal du 8 novembre.

4 Eclairage église

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'entreprise Jarnier électricité a réalisé un devis pour refaire l'ensemble de l'éclairage de l'église pour un montant de 33 347.61€ HT mais que considérant le coût important il est proposé aux conseillers de réaliser dans l'immédiat les travaux de remise aux normes qui concernent 12 points lumineux situés dans le Nef, dans le Chœur, et dans la chapelle de l'église pour un coût de 13 996.07€ HT. Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette alternative.

Monsieur le Maire évoque les projets de l'association de l'église qui envisagerait un ravalement de la façade extérieure de l'église. Certains conseillers pensent qu'il serait bien d'effectuer des travaux sur la toiture qui semble endommagée et poreuse avant la rénovation de la façade.

5 Musée

- **Devis éclairage** : des devis ont été demandés pour des travaux d'éclairage au sein du musée notamment pour passer à un éclairage Led qui serait plus économique. Avant de prendre une décision, il est nécessaire de demander l'avis d'expert pour connaître l'impact que ce type d'éclairage pourrait avoir sur les collections notamment. Le sujet sera donc revu lors d'une prochaine réunion.
- **Mise aux normes électriques** : Suite au rapport annuel réalisé par la société Socotec, un devis de mise aux normes (disjoncteurs, éclairage de sécurité...) d'un montant de 3 134.54€ HT est proposé aux conseillers. Le conseil municipal accepte à l'unanimité ce devis de l'entreprise Jarnier. Il sera demandé à l'entreprise de réaliser ces travaux dès le début décembre.
- Le musée ayant en dépôt le B26 appartenant au musée de l'Air et de l'Espace, il avait été convenu suite à une visite en juin dernier des représentants des deux structures de faire faire le dépoussiérage de l'avion. Un devis de la société Michaela Florescu Conservation est donc proposé pour cette prestation de 3 jours pour un montant de 5 965€ HT. Le conseil municipal accepte à l'unanimité ce devis.
- **Film de la barge** : Suite à une réunion sur place avec les différentes entreprises intervenantes sur ce chantier, et après avoir effectué un essai, Monsieur le Maire propose qu'il soit mis en place une occultation sur les parties fixes. Il précise que le film fourni par Aperture sera retravaillé et notamment ralenti à certains endroits pour un meilleur résultat. L'entreprise Pierre Peinture propose donc un devis de 2 080.41€ pour la mise en place de stores amovibles sur les parties fixes. Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.
- **Devis Auvisys** : La société Auvisys propose de remplacer les projecteurs existants par 5 projecteurs led pour améliorer l'éclairage de la barge. Le montant du devis est de 2 980€ HT et celui-ci est accepté à l'unanimité par le conseil municipal.
- **Décision modificative budgétaire** : pour permettre la poursuite des commandes à la boutique Utah-Shop, il est nécessaire d'augmenter le budget initialement prévu. Le conseil municipal accepte d'augmenter de 50 000€ le compte des achats de marchandises (607).
- **Délégation de représentation du Maire** : Monsieur de Vallavieille étant amené à représenter Monsieur le Maire lors de certains déjeuners, il est nécessaire d'attribuer une délégation de représentation de Monsieur le Maire à celui-ci. Le conseil municipal accepte d'accorder cette délégation et vote à l'unanimité une modification budgétaire pour alimenter le compte 6536 (frais de représentation du Maire) de 1000€. Monsieur de Vallavieille précise que ces repas ont été pris avec des personnes ayant donné des objets de grande valeur au musée.
- **Convention de prêt** : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Gary D German a prêté au musée des objets lui appartenant (brodequins, musette, veste, médailles et barrette) et qu'il est nécessaire de prendre une délibération l'autorisant à signer une convention de prêt avec cette personne. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.
- **Infiltrations d'eau** : Monsieur le Maire rappelle qu'un courrier a été adressé en Janvier 2019 à l'entreprise Zanello concernant des problèmes d'eau dans le musée suite aux travaux. Ce courrier étant resté sans suite, Monsieur le Maire a repris contact avec cette entreprise et un rendez-vous sur place est prévu vendredi 11 octobre prochain pour envisager une solution amiable.
- **Frais de déplacement** : Madame Laura Leconte, chargée de communication ayant eu des frais de péage, repas et parking lors de ses déplacements récents où elle a représenté le musée, le conseil municipal accepte à l'unanimité de la rembourser selon ses justificatifs et de lui verser l'indemnité repas selon le barème fixé.
- **Personnel** : Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une demande de disponibilité pour convenance personnelle de Madame DIAZ Séverine, Directrice du musée et de Monsieur LEDAN

Bertrand, agent d'accueil. Ces disponibilités ont une durée de 1 an renouvelable et prendront effet au 01/01/2020. Ces deux agents souhaitant travailler dans une structure privée pendant leur disponibilité, la commission de déontologie a été saisie pour émettre un avis sur chacun des dossiers. Monsieur le Maire précise que le recrutement pour le poste de la boutique s'est fait en interne suite à la candidature de Mme Murielle Poisson et que celle-ci sera nommée régisseur de la boutique dans les prochains jours. De même, la régie des entrées sera confiée à Mme Marie Hoguet dès le 01 janvier 2020. Considérant la situation, Monsieur le Maire explique qu'un recrutement sera nécessaire rapidement sur le poste de direction et il propose d'établir une fiche de poste pour un agent contractuel de catégorie B. En cas de réintégration des agents, un autre poste leur serait proposé tout en conservant leur grade. Monsieur le Maire propose de se rapprocher de Lattitude Manche qui peut nous conseiller dans le recrutement à venir. Le conseil municipal accepte.

- Commission musée : Monsieur le Maire informe les membres de la commission musée que la prochaine réunion aura lieu le 16 octobre à 20h30 au musée. Des convocations sont distribuées.

6 Questions diverses

- Remerciements : Monsieur le Maire donne lecture des remerciements de Mr et Mme Diaz pour l'attribution du complément indemnitaire annuel dont ils ont bénéficié, ainsi que des remerciements de Mr Michot pour son accueil en tant que stagiaire au musée.

- Cimetière : Mme Herlin a adressé un courrier au conseil municipal pour obtenir une concession dans le cimetière de la commune. Le conseil municipal à l'unanimité décide d'appliquer le règlement de cimetière et refuse la demande de celle-ci.

- Elections municipales : Monsieur le Maire annonce officiellement aux membres du conseil municipal qu'il ne sera pas candidat pour les prochaines élections municipales de mars 2020.